



Sophie Cazalienski

Cabinet conseil et formation en développement personnel à caractère professionnel

Annexe au Règlement intérieur PROTOCOLE SANITAIRE

■ ■ ■ ■ ■ Règles valables pour toutes les formations ■ ■ ■ ■ ■

Port du masque obligatoire pour tous les participants en salle de formation ainsi que pour les déplacements dans le centre



■ ■ ■ ■ ■ Les formateurs ou participants qui sont dans l'un des cas suivants ne pourront pas assister à la formation ■ ■ ■ ■ ■



En cas de fièvre ou tout autres symptômes du COVID-19 : toux, fatigue, difficultés respiratoires, courbatures, ...

Si, au cours des 14 derniers jours, vous avez été testé positif au COVID-19 ou avez été en contact avec des personnes ayant été testées positives

■ ■ ■ ■ ■ Nous rappelons également les gestes barrières à appliquer ■ ■ ■ ■ ■



Se laver régulièrement les mains



Respecter la distanciation



Porter un masque

- Et aussi :**
- Ne pas se toucher le visage (surtout les yeux le nez et la bouche)
 - Eternuer et tousser dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique
 - Eviter tous contacts étroits (ne pas serrer la main, toucher ou embrasser)

Sophie Cazalienski - Cabinet conseil et formation en développement personnel à caractère professionnel

Tél. : 03 22 71 67 76 / 06 13 25 27 19 - mail: cabineth@sophiecazalienski.fr

Pôle Jules Verne - Immeuble Grand Large - 5 rue des Indes Noires - 80440 Boves

Certifié QUALIOPI pour les actions de formation et de bilans de compétence
Référéncé Datadock



« N° de déclaration d'activité enregistré auprès de la Préfecture d'Amiens : 22600110860 » Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État
Réalisé par nos soins, utilisation et reproduction interdites.

V4 - 04 janvier 2023



Sophie Cazalienski

Cabinet conseil et formation en développement personnel à caractère professionnel

RÈGLES INTRA-ENTREPRISES CHEZ LE CLIENT (ou dans une salle choisie par le client)

- Le client est responsable de la fourniture des masques aux participants de la formation :

Sur demande du client, l'organisme de formation peut fournir des masques aux participants qui lui seront facturés



- Le respect des conditions sanitaires (nettoyage et désinfection) est assuré par le client.

RÈGLES INTRA-ENTREPRISES DANS L'UN DE NOS ORGANISMES



- Le client est responsable de la fourniture des masques aux participants de la formation :
 - Sur demande du client, l'organisme de formation peut fournir des masques aux participants qui lui seront facturés
- L'organisme de formation s'assure que le formateur ait un masque
- Les salles sont aérées régulièrement dans la journée
- Des distributeurs de gel hydro-alcoolique sont mis à disposition
- Des distributeurs de gel hydro-alcoolique sont mis à disposition
- Les horaires de formation proposés peuvent être modifiés afin d'éviter les heures de pointes tout en respectant les horaires d'ouverture des locaux

RÈGLES INTRA-ENTREPRISES DANS UNE SALLE LOUÉE PAR UN ORGANISME DE FORMATION

- Le client est responsable de la fourniture des masques aux participants de la formation :
 - Sur demande du client, l'organisme de formation peut fournir des masques aux participants qui lui seront facturés

Sophie Cazalienski - Cabinet conseil et formation en développement personnel à caractère professionnel
Tél. : 03 22 71 67 76 / 06 13 25 27 19 - mail: cabineth@sophiecazalienski.fr
Pôle Jules Verne - Immeuble Grand Large - 5 rue des Indes Noires - 80440 Boves

Certifié QUALIOPi pour les actions de formation et de bilans de compétence
Référéncé Datadock



« N° de déclaration d'activité enregistré auprès de la Préfecture d'Amiens : 22600110860 » Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État
Réalisé par nos soins, utilisation et reproduction interdites.

V4 - 04 janvier 2023